



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 15-090421
Subventions aux associations conventionnées – attribution pour l'exercice 2021

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Johnny PAYET.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : AZOR Frédéric conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN - Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Sophie ARZAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM15-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Affaire 15-090421

Subventions aux associations conventionnées – attribution pour l'exercice 2021

Comme le prévoit l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget.

En revanche en ce qui concerne mes subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider d'établir un état annexé au budget qui individualise les crédits par bénéficiaires. Dans les conditions, et pour ces subventions seulement, le budget constitue la pièce justificative de paiement.

Le Budget Primitif 2021 de la commune de la Plaine des Palmistes comporte ladite annexe.

Par ailleurs, l'article 10 de la loi N°2000- 321 en date du 12/04/2000 précise que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par le décret de (23 000 €, décret N° 2001-495 du 6/6/2001) conclure une convention avec l'organisme qui en bénéficie.

Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Pour l'exercice 2021, les associations concernées sont les suivantes :

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	CAPP Club Athlétisme	Assoc.loi 1901	24 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Domaine des Tourelles	Assoc.loi 1901	40 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Sporting Club Palmiplainois	Assoc.loi 1901	34 500
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	OMSL	Assoc.loi 1901	150 000
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	Plaisir Rando 2P	Assoc.loi 1901	40 952.60
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	En Plaine Musique	Assoc.loi 1901	85 000
				TOTAL	374 452.60

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, Johnny PAYET Maire, Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe, Sylvie LEGER conseillère municipale, ne participent pas au vote,

VALIDE la liste des bénéficiaires de subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 € au titre de l'année 2021,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de subventions avec les associations concernées ainsi que l'ensemble des pièces qui s'y rattachent.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,
Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM15-090421-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021